

**Conférence de Presse du 10 juin 2009**

**Inter-associative Lesbienne, Gaie, Bi et Trans**

**MARCHE  
des  
FIERTÉS**

Inter-LGBT

**Lesbiennes + Gaies + Bi + Trans**

**PARIS  
2009**

samedi 27 juin  
14h  
Montparnasse  
>>>  
Bastille

**1969**  

---

**2009**

**FIER-E-S  
DE NOS  
LUTTES,  
A QUAND  
L'EGALITE  
REELLE ?**

INTERASSOCIATIVE LESBIENNE, GAIE, BI ET TRANS  
WWW.INTER-LGBT.ORG CONTACT@INTER-LGBT.ORG

**TÊTU**

*Avec le soutien de*

**SNEG**  
Syndicat National des Entreprises Gaies  
Partenaire de la Vie Gay - [www.sneg.org](http://www.sneg.org)

Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans ~ [www.inter-lgbt.org](http://www.inter-lgbt.org) ~ [contact@inter-lgbt.org](mailto:contact@inter-lgbt.org)

## **La conférence de presse se tiendra avec les invités suivants :**

### *Histoire des luttes et visibilité*

- Hélène HAZERA (qui évoquera les luttes du début des années 70 mais aussi les questions Trans et le SIDA)
- Hubert FARGEAU D'EPIED, David et Jonathan
- Christine LE DOARE, Présidente du Centre LGBT Paris IdF

### *Paroles LGBT, luttes et visibilité*

- Catherine MORIN LE SECH, Coordination Lesbienne en France
- Hélène HAZERA

### *LGBTphobies au quotidien, école, famille, travail, santé*

- Gérard ASCHIERI, Secrétaire général de la Fédération Syndicale Unitaire (monde du travail et milieu scolaire)
- Catherine TRIPON, Autre Cercle (côté employeurs et cadres, réflexion généraliste sur le travail)
- Philippe CHAULIAGUET, Président du Collectif Homoboulot
- Thierry HOCHART, Correspondant communication de Contact (Dialogue entre les parents, les gais et lesbiennes, leurs familles et amis)
- Jacques LIZE, Président de SOS homophobie
- Solange GLOVER-BONDEAU, Présidente du Mag (Mouvement d’Affirmation des jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans)
- Philippe ROLLANDIN, APGL (égalité des droits du couple et de la famille)
- Vincent LOISEAU, co-délégué Groupe Santé-VIH de l'Inter-LGBT
- Hélène HAZERA

### *Solidarité internationale : pénalisation des LGBT dans le monde*

- Mathilde CHEVALIER, co-déléguée Groupe international de l'Inter-LGBT

### *Egalité réelle : égalité juridique et sociale*

- Philippe CASTEL, Porte-parole

## **SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE :**

<b>1 – La Marche des Fiertés Lesbiennes, Gaies, Bi et Trans</b>	<b>p.4</b>
<b>2 – Le parcours</b>	<b>p.5</b>
<b>3 – Le mot d’ordre de la Marche</b>	<b>p.6</b>
3.1. Un événement, une date : 1969	<b>p.7</b>
3.2. Les luttes collectives ... les grandes dates en France !	<b>p.8</b>
3.3. Etre et vivre LGBT aujourd’hui en France	<b>p.9</b>
3.4. 1969-2009 : De l’agression vers la reconnaissance des personnes Trans	<b>p.10</b>
3.5. La lutte contre le sida, une histoire concomitante et intrinsèque à celle des LGBT	<b>p.12</b>
3.6. Vivre son homosexualité et sa trans-identité au quotidien	<b>p.13</b>
3.6.1. Un long combat pour l’éducation	<b>p.13</b>
3.6.2. Le lieu de travail, loin de l’égalité réelle	<b>p.14</b>
3.6.3. Le couple homosexuel, des avancées mais encore loin des attentes	<b>p.15</b>
3.6.4. La parentalité homosexuelle et transsexuelle aujourd’hui en France	<b>p.16</b>
<b>3.7. Questions internationales</b>	<b>p.18</b>

## **ANNEXES :**

Annexe 1 – Présentation de l’Inter-LGBT	<b>p.21</b>
Annexe 2 – Les associations membres du Conseil de l’Inter-LGBT	<b>p.22</b>
Annexe 3 – Les revendications de l’Inter-LGBT	<b>p.23</b>
Annexe 4 – L’Inter-LGBT en actions	<b>p.24</b>
4.1. 1997 – 2008 : des mobilisations et des résultats	<b>p.24</b>
4.2. La Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans : la plus grande manifestation politique annuelle.	<b>p.27</b>

# **1 – La Marche des Fiertés Lesbiennes, Gaies, Bi et Trans**

## **La plus grande manifestation politique de l'année**

Depuis 2001, plus d'un demi-million de personnes défilent chaque année dans la rue lors de la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans, dans une ambiance festive et revendicative. Cette manifestation est unique en son genre, en ce qu'elle mobilise massivement non pour défendre un droit acquis ou contester une politique, mais d'abord pour proposer un projet de société fondé sur l'égalité et le respect.

La Marche réunit associations et établissements commerciaux, ainsi que des partis politiques, des syndicats et des organisations de défense des droits humains.

## **Une manifestation organisée par les associations et leurs bénévoles**

Réunies au sein du Conseil (annexe p.21), une cinquantaine d'associations déterminent le thème, le mot d'ordre et le parcours de la marche. Elles assurent l'organisation pratique de l'ensemble de la manifestation. En 2008, près de 200 bénévoles étaient mobilisés pour assurer la sécurité sur l'ensemble de la marche.

## **Des partenariats**

L'organisation de la Marche ne bénéficie en soi d'aucun sponsor ni d'aucune subvention. La Marche a lieu avec les seules ressources de l'association (adhésions, contribution du fonds interassociatif, participation aux frais d'organisation, octroi lors du passage de la Marche sur le Pont de Sully). La réalisation des supports de communication et l'organisation d'un événement de fin de Marche donnent néanmoins lieu à des partenariats commerciaux.

Cette année, Têtu et le SNEG sont partenaires de la Marche.

## 2 – Le parcours :



# « 1969-2009 : FIER-E-S DE NOS LUTTES, A QUAND L'EGALITE REELLE ? »

## Edito paru dans le cadre du Partenariat avec Têtu

« Un slogan de Marche des Fiertés LGBT, ça revient régulièrement, ça doit coller à l'air du temps.

L'Inter-LGBT y consacre de longs débats, au cours desquels s'expriment les préoccupations des acteurs divers du mouvement LGBT, les associations venant y déposer devant la réflexion collective ce qui traverse le cœur et l'esprit des individus qu'elles représentent.

Après avoir axé nos efforts sur l'exigence d'égalité des droits à obtenir, et même si l'égalité juridique reste à achever, *nous voulons conquérir aussi l'égalité réelle*, plus difficile à atteindre, celle du droit à être soi-même *sans crainte, sans honte et sans mensonge* face au regard des autres, celle d'assumer notre visibilité sans qu'elle ne suscite railleries, discriminations ou *tolérance de façade*. Oui, les lesbiennes, les personnes transsexuelles, les homos et les bisexuel-le-s existent et oui, ce sont des personnes comme les autres. Non, notre orientation sexuelle ou l'affirmation d'une identité de genre différente de son sexe biologique ne font pas de nous des gens à part, bizarres ou extraordinaires. Oui, l'orientation sexuelle et l'identité de genre c'est important *pour une personne ! Non, elle ne se réduit pas à cela !*

Il est temps aujourd'hui de nous regarder à travers un autre prisme que celui qui jusqu'alors a prévalu. Il ne faut plus réduire des personnes à leurs seules préférences sexuelles ou à la modification de leur genre.

Il est temps, aussi, de cesser d'interdire à nos couples de s'unir comme les autres couples, *de vouloir fonder une famille et de protéger leurs enfants* comme les autres familles. Notre désir d'être parents et notre amour pour nos partenaires sont aussi beaux et nobles que ceux de tous les hommes et de toutes les femmes qui s'aiment et veillent à l'avenir de leur enfant.

Notre lutte a éclaté à New York il y a quarante ans. Aujourd'hui, nous sommes fièr-e-s de notre histoire collective, car c'en était assez de la honte. Mais le temps de l'égalité réelle est maintenant venu. »

Philippe Castel, Porte-parole  
Têtu, juillet - août 2009

### 3.1. Un événement, une date : 1969

Des histoires individuelles, un événement, une histoire collective, 40 ans de luttes.

Le combat mené par les LGBT depuis des années veut répondre aux aspirations de bien-être et repousse toutes les formes d'agressions verbales et physiques qu'ils/elles subissent.

Des circonstances, des dates enrichissent l'histoire des civilisations. Celle qui participe à l'histoire des lesbiennes, des Gays, des Bi et des Trans est bien plus longue que les seules quarante années nous séparant des événements de Christopher Street au bar le Stonewall Inn. Néanmoins, cette date est clé dans l'histoire collective des LGBT puisqu'elle est souvent perçue comme le premier acte militant de la visibilité LGBT.

Dans la nuit du 27 au 28 juin 1969, à New York, dans un bar homosexuel de Greenwich, The Stonewall Inn, une émeute éclata entre les forces de police et la clientèle du bar. Pendant la nuit, de nombreux hommes jugés trop "efféminés" furent pris à parti par les forces de police et battus. La foule – résidents du quartier et clients des alentours – afflue. La police est prise à partie. Débute alors une révolte pendant cinq jours que même l'unité de police anti-émeute ne parvient pas à disperser.

Les émeutes de Stonewall et la manifestation déclenchée marquent une étape importante de l'émancipation des homosexuels, des lesbiennes et de transsexuel-le-s. Elles sont précurseur de ce qui deviendra la gay pride (fierté gay), puis la lesbian and gay pride. C'est en hommage à cette émeute que de nombreuses marches des fiertés LGBT dans le monde ont lieu le dernier week-end de juin.

En France parallèlement, l'affirmation homosexuelle et sa visibilité dans la rue trouve son origine dans les mouvements révolutionnaires qui succèdent à mai 1968. La première manifestation homosexuelle date du 1er mai 1971, où MLF et FHAR s'invitent en queue du cortège syndical et n'y sont pas les bienvenus. Le 4 avril 1981, un mois avant l'élection présidentielle, a lieu à Paris la première « *Marche nationale pour les droits et libertés des homosexuels et des lesbiennes* ». Dans les années qui suivent la dépénalisation de l'homosexualité (août 1982), la démobilisation des militants est telle que cette Marche prend une nouvelle forme, avec la présence de chars commerciaux (à partir de 1985) et l'intention d'en faire une fête dépolitisée avec « *le maximum de bruit, d'animation, de couleurs, pour frapper les imaginations* ». Le terme anglais de « *gay pride* » tombe à pic pour qualifier cet événement.

L'association « *Gay Pride* » se forme en 1991 pour organiser la Marche du même nom. Un programme de revendications est élaboré par un mouvement associatif qui se structure peu à peu afin de faire de la Marche un outil collectif de défense des droits, tout en préservant son caractère festif. En 1995, la Marche parisienne devient « *Lesbian & Gay Pride* » dans un souci de visibilité des lesbiennes, tandis que plusieurs Marches régionales commencent à être organisées.

Atteignant des records de participation année après année (80 000 en 1995, 200 000 en 1997, 500 000 en 2001, 700 000 en 2006), elle est renommée « *Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans* » en 2002. Ce nom exprime un nouvel engagement en faveur des bisexuel-le-s et des trans, et le souci de renforcer leur visibilité dans la société. Il est conforme aux orientations actuelles des ONG internationales (ILGA, Amnesty International...) dont les missions s'étendent aux personnes « *LGBT* ». Il exprime aussi la volonté de dire explicitement nos fiertés dans toute leur diversité, au pluriel. L'association organisatrice adopte alors le nom d'*Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans*.

### 3.2. Les luttes collectives ...

#### ... les grandes dates en France !

- 12 juin 1981 : La France ne reconnaît plus l'homosexualité comme une maladie mentale, la classification de l'OMS est remise en cause.
- 4 août 1982 : La France dépénalise l'homosexualité. La loi Badinter – Halimi abroge l'alinéa 2 de l'article 331 du code pénal.
- 15 novembre 1999 : La loi créant le Pacte civil de solidarité est adoptée
- 30 décembre 2004 : La loi créant la Halde est adoptée, ses articles 20 et 21 renforçant la lutte contre les propos sexistes et homophobes La haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) est une autorité administrative indépendante

***L'Inter-LGBT continue de porter le nécessaire combat pour l'évolution des droits vers l'égalité. Si la législation améliore progressivement les choses, les conditions de vie des LGBT restent marquées par la discrimination au quotidien, les comportements transphobes, lesbophobes et homophobes, et parfois même la violence haineuse. Gagner l'égalité en droit est une nécessité, et cette inégalité est en soi une discrimination. Mais l'égalité réelle, celle qui consiste à pouvoir être soi-même sans crainte de stigmatisation est elle aussi un objectif indispensable à atteindre***

### 3.3. Etre et vivre LGBT aujourd'hui en France

Le 29 mai 2009, le médiateur – journaliste au Monde – rédige un article intitulé « Préjugé gay ». Véronique Maurus revient sur le contenu de l'éditorial du 17-18 mai qui salue la Mobilisation mondiale contre la pénalisation de l'homosexualité menée par la secrétaire d'Etat, Rama Yade, avec un congrès qui se tenait l'avant-veille de la Journée Mondiale de lutte contre l'Homophobie et la Transphobie. A deux reprises, l'éditorialiste du Monde décrit un prétendu « choix » pour les homosexuels à assumer leur orientation. Le lecteur du Monde étant un lecteur exigeant, de nombreuses lettres et courriels sont alors envoyés en retour au médiateur. Une simple formulation dans un quotidien de référence a suscité des réactions d'indignation qui nous éclairent sur un vécu nécessitant davantage de discernement. On y découvre que les préjugés, qui ont encore la vie dure, traduisent encore et toujours la méconnaissance des sujets traités. Non, on ne choisit pas d'être lesbienne, trans ou homosexuel.

La lutte contre les discriminations nécessite la lutte contre les préjugés. Combien d'hommes, de femmes ou de trans hésitent à ébruiter ou assumer leur homosexualité dans leur environnement familial, professionnel ou au sein de leurs activités de loisirs ? Comment les LGBT sont-ils perçus dans l'espace social ? Comment vivre l'homosexualité ou la transsexualité sans risquer d'être agressé ? Le mal-être d'une partie des LGBT dans leur quotidien manifeste la nécessité de lutter encore contre l'homophobie, la lesbophobie, la bi-phobie ou la transphobie.

A côté de la revendication d'accès à l'égalité des droits pour les LGBT, l'Inter-LGBT milite donc pour l'épanouissement individuel des personnes homosexuels (le)s et transsexuel-le-s.

*« Parmi l'ensemble des répondants de l'EPG 2004, la moitié (51 %) a déclaré avoir pensé au suicide au cours de sa vie et 14 % à y avoir pensé récemment, dans les 12 derniers mois. (...) »*

*« Les tentatives de suicide varient selon l'âge des répondants. Les répondants âgés de moins de 20 ans déclarent, pour 32 % d'entre eux, avoir fait au moins une tentative de suicide. À cet âge, ils sont déjà 16 % à avoir récidivé. Les taux de tentative de suicide diminuent avec l'âge, à l'exception de la classe d'âge des 30-34 ans (tableau 21). L'âge médian à la première tentative de suicide est très jeune : 21 ans [7-66 ans] et trois quarts des répondants concernés ont fait leur première tentative de suicide avant 28 ans. (...) »*

*« Le fait de découvrir son orientation sexuelle très tôt dans sa vie place l'individu dans une situation de fragilité extrême, alors que l'adolescence est une période où la reconnaissance est essentielle et les rejets de la famille et des pairs mal vécus. Cette fragilité associée à la différence des préférences sexuelles et à la difficulté de l'annoncer ou pas à son entourage, génère du stress et du mal-être, dont l'ultime étape peut se matérialiser par la tentative de suicide. La société actuelle donne plus de visibilité à l'homosexualité et semble plus ouverte quant à la sexualité, toutefois, une orientation sexuelle différente de la norme n'est pas plus facile à annoncer, particulièrement pour les plus jeunes. Ces résultats tendent vers les mêmes conclusions que plusieurs études américaines, pour lesquelles le risque de suicide est à son point culminant au moment où les jeunes prennent conscience de leur homosexualité et ce, sans pouvoir en parler. »*

**Institut de veille sanitaire**  
Enquête Presse Gay 2004, publiée en juin 2007

### 3.4. 1969-2009 : De l'agression vers la reconnaissance des personnes Trans

Hier considérée comme une maladie mentale, la transsexualité vient de connaître un tournant dans l'histoire des Trans.

Si les émeutes du Stonewall Inn peuvent être caractérisées comme une des premières initiatives de refus de la transphobie -les policiers étaient venus aussi bien pour arrêter les gays que les nombreux travestis – il reste beaucoup à faire pour que les personnes transsexuel-le-s et transgenres soient pleinement reconnues comme des citoyen-ne-s de première zone et que le regard de la société change.

Madame BACHELOT, ministre de la santé, a déclaré le 16 mai 2009 qu'il était temps de « *publier un décret déclassifiant la transsexualité des affections psychiatriques de longue durée* ». Certes symbolique, cette mesure n'en serait pas moins très importante pour les personnes concernées, car être transsexuel-le ou transgenre ne relève en rien de la maladie mentale et cette classification témoigne plutôt de la normativité dans laquelle s'inscrivent certains courants médicaux, psychanalytiques et psychiatriques. Il reste encore toutefois à débarrasser la communication gouvernementale du qualificatif de « troubles de l'identité de genre », encore employé dans une contradiction inexplicable.

Au même titre que la Belgique et l'Espagne ont fait évoluer ces dernières années leur dispositif de manière à permettre aux personnes transsexuelles d'obtenir facilement leur nouvel état civil, et que l'Autriche a jugé non constitutionnelle l'obligation de stérilisation qui est implicitement faite aux personnes transsexuelles pour obtenir le changement d'état civil qu'elles demandent, il conviendrait en France que le temps juridique du parcours ne soit plus séparé du temps médical et que la personne puisse, pour des raisons professionnelles ou personnelles qu'elle seule peut gérer, accéder à son nouvel état civil et changement de numéro d'immatriculation de sécurité sociale au moment qui lui convient pendant son parcours.

Les pratiques des tribunaux dans les procédures de changement d'état civil pour les personnes trans diffèrent grandement selon les juridictions, en particulier sur le recours aux expertises médicales. Dans tous les cas, l'opération chirurgicale de réassignation sexuelle est obligatoire. Le mouvement trans et LGBT qui le soutient est unanimement opposé au caractère obligatoire de cette mesure, qui ne doit être qu'une possibilité offerte à celles et ceux qui la souhaitent.

*La haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité a été saisie le 20 janvier 2007 par Clarisse XXXXX, née B. XXXXX. L'intéressée allègue avoir été victime de harcèlement moral ayant conduit à un licenciement discriminatoire en raison de son état de santé et de son transsexualisme.*

*La collaboration professionnelle avec le dirigeant de LA SOCIETE se serait détériorée après l'annonce, par B. XXXXX, de son intention de changer d'identité sexuelle.*

*(...)*

*La concomitance entre la révélation de son transsexualisme et la procédure de licenciement engagée par l'employeur, établie par l'enquête de la Halde, révèle que l'attitude de l'employeur et le licenciement sont fondés sur le changement de sexe de Clarisse XXXXX.*

*Les arguments soulevés par la société concernant les faits reprochés à B. XXXXX ne permettent pas de justifier le licenciement par des éléments objectifs étrangers à toute discrimination.*

*(...)*

*L'article L. 122-45 du Code du travail dispose qu' « aucun salarié ne peut être licencié en raison de son sexe ». L'article L. 123-1 b) du code précité précise également que « nul ne peut résilier le contrat de travail d'un salarié en considération du sexe ».*

*Il ressort de l'analyse de la jurisprudence qui précède que toute discrimination fondée sur le transsexualisme d'une personne équivaut à une discrimination fondée sur le sexe, contraire à la directive sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes.*

*En conséquence, le licenciement peut être considéré comme nul en application de l'article L. 122-45 du Code du travail.*

Le Collège de la haute autorité demande à présenter ses observations devant le Conseil de prud'hommes de Montpellier dans la procédure en cours, étant rappelé que cette audition est de droit, conformément à l'article 13 de la loi du 30 décembre 2004.

Louis SCHWEITZER, Président de la Halde  
Délibération n° 2008-29 du 18 février 2008

**Expertes en self-défense, deux transgenres M to F ont réussi à éviter l'agression de neuf personnes et à les contenir. Mais la justice, et les médias ont été dérouterés par le genre des deux victimes...**

Deux trans « male to female » rejoignent leur véhicule après avoir passé la soirée au Happy People, le principal club gay d'Annecy (Haute-Savoie), dans la nuit du samedi 4 avril au dimanche 5. Elles ont alors été prises à partie par un groupe de neuf hommes d'une vingtaine d'années. Selon plusieurs témoignages, ils les ont invectivées, leur ont craché dessus. L'un d'entre eux a même jeté une bouteille en verre dans leur direction. Mais les agresseurs ne pensaient sûrement pas tomber sur deux expertes en self-défense: celles-ci parviennent à éviter les assauts et à les contenir.

Intervenue rapidement, la police place les neuf personnes en garde-à-vue. Les victimes ont déposé plainte, le substitut du procureur, François Kaiser, a engagé des poursuites contre trois individus pour violences sans incapacité (n'ayant pas occasionné d'ITT) commises en raison de l'orientation sexuelle des plaignants.

**Confusion dans les médias locaux**

« Plaignants », et non « plaignantes », car comme l'affirme le substitut, « il s'agit bien de personnes de sexe masculin, non opérées et qui ne souhaitent pas l'être, semble-t-il ». Dans les jours qui ont suivi l'agression, la confusion a en effet gagné les médias locaux et notamment Le Dauphiné libéré, qui a d'abord parlé de transsexuelles puis de travestis avant d'expliquer la situation en reprenant le témoignage d'une des victimes: « Je ne souhaite pas aller jusqu'à l'opération mais je ne suis pas pour autant un travesti. Un travesti redevient un homme à part entière une fois son déguisement enlevé. En ce qui me concerne, je prends un traitement hormonal à base d'œstrogènes; ma physiologie, mon apparence physique et ma façon de réagir ont complètement changé. » Voilà qui met la justice dans l'embarras et qui rappelle que l'identité de genre n'est pas considérée comme un motif de discrimination et ne peut constituer un motif aggravant lorsqu'a lieu une agression.

Têtu en ligne  
Vendredi, 10 avril 2009

**A travers l'amélioration de la prise en charge des personnes trans, l'inter LGBT revendique:**

- **la mise en œuvre de la déclassification annoncée par Roselyne Bachelot avec la promulgation rapide d'un décret,**
- **la prise en charge des soins suivis à l'étranger,**
- **une formation de qualité des équipes médicales françaises et le libre choix du parcours médical,**
- **un assouplissement des procédures de changement d'état civil, sans réassignation sexuelle obligatoire.**

### 3.5. La lutte contre le sida, une histoire concomitante et intrinsèque à celle des LGBT

L'homosexuel séropositif des années 1980-90 est perçu comme un pestiféré, et deviendra parfois même l'un des boucs émissaires de la lutte contre le sida. A l'heure où Aides et Act up fêtent respectivement leurs 25 et 20 années d'existence, le combat contre le Vih-Sida reste une priorité dans la population LGBT. L'histoire de la lutte contre le sida est inhérente à l'avancée des droits des LGBT. La revendication du PACS (et/ou du mariage) a été portée très tôt par les associations de lutte contre le sida qui, constatant des situations d'exclusion comme la mise à la porte par la famille du partenaire de leur membre défunt, ont estimé qu'il fallait protéger la relation entretenue au sein d'un couple de même sexe.

La visibilité émergente des LGBT dans les années 1960-70 va être accélérée dans les années 80-90 par l'apparition du Vih-Sida chez les homosexuels masculins. D'abord stigmatisés avec le « cancer gay », ils sont nombreux pendant cette période à se consacrer à l'urgence, à l'accompagnement des malades, à la confrontation quotidienne avec la mort de leurs amis.

L'arrivée de la trithérapie changera les conditions de vie des personnes affectées et infectées. Pour autant, l'épidémie continue de progresser chez les gays. Avec plus de 2 300 nouvelles contaminations recensées en 2008, soit 33% du total, les gais restent malheureusement fragiles face à l'épidémie. Relâchement des pratiques du safe-sex, inconscience de la gravité de la maladie chez de nombreux gais, choix des partenaires basé sur des représentations erronées de la séropositivité... Devant tant de brèches ouvertes et devant tant de silences, le VIH ne cesse d'avancer chez les gais. Cette situation est insupportable.

L'école doit prendre ses responsabilités. Si la sexualité est abordée dans les programmes scolaires, elle est encore trop souvent réduite aux seules questions de la procréation et de la contraception. L'école doit offrir aux élèves la possibilité d'accéder à une parole ouverte et compréhensive. De la même manière, d'autres lieux comme les maisons de retraite, les maisons familiales, les maisons de quartier, les centres d'apprentissage, les centres d'insertion pour personnes handicapées doivent permettre l'élaboration d'une parole libérée sur la sexualité et ses différentes facettes.

La société tout entière doit également aujourd'hui plus que jamais se mobiliser face à cette maladie qui touche de nombreux gais et de nombreux/ses trans, de tous les âges et de toutes les origines. Dans les lieux de consommation sexuelle, sur internet, chacun doit se sentir responsable, et avoir les moyens de réagir contre ce relâchement de la prévention que l'on doit à soi-même et aux autres.

La société ne doit pas oublier les personnes vivant avec le VIH qui sont plus de 130 000 en France : l'accès aux soins doit leur être garanti (maintien de l'aide médicale d'urgence pour les étrangers en situation irrégulière, refus du système de franchise), et les pouvoirs publics doivent lutter contre les discriminations dont elles peuvent être victimes (logement, assurances, prêts bancaires...).

Cette année encore, à 16 h 30, la musique s'arrêtera lors de la Marche des Fiertés et trois minutes de silence rappelleront que l'épidémie est encore là.

### 3.6. Vivre son homosexualité et sa trans-identité au quotidien

#### 3.6.1. Un long combat pour l'éducation

« Il y a de multiples raisons qui conduisent des parents à mal accepter l'homosexualité de leur enfant, voire à ne pas l'accepter du tout. La religion, la culture et les croyances, la peur du qu'en-dira-t-on, le rejet de l'homosexualité en tant que perversion sont autant de facteurs qui conduisent des parents à rejeter leur propre enfant. »

Solange Glover Bondeau, présidente du Mag

« Les jeunes homosexuels présentent des risques accrus de faire des tentatives de suicide. (...) Un quart des tentatives de suicide des garçons âgés de 15 à 25 ans et 10 % de celles des filles du même âge sont très liés à un problème d'homosexualité dont ils ne peuvent parler qu'à la suite de ce geste. (...) Ces jeunes garçons comme filles, disent ne pas se sentir conformes aux stéréotypes de l'orientation sexuelle ou avoir peur de dévoiler que leur orientation sexuelle n'est pas conventionnelle. Ils disent leur difficulté à exister dans leur orientation sexuelle. La notion de normalité généralement véhiculée par l'environnement social, même sans manifestation de comportement homophobe, en vient à être un poids insupportable pour certains de ces jeunes qui se sentent différents et le vivent difficilement. »

Dominique Versini, Défenseure des enfants, Rapport 2007

« Adolescents en souffrance : plaidoyer pour une véritable prise en charge »

À l'école, les discriminations qui frappent les personnes LGBT, personnels et élèves, doivent être combattues au même titre que toutes les autres discriminations.

La circulaire de rentrée du Ministère de l'Éducation nationale, publiée le 4 avril dernier 2008 **et réitérée pour la rentrée 2009**, consacre un paragraphe à la lutte « contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie ». C'est la première fois qu'une circulaire de rentrée mentionne explicitement la lutte contre l'homophobie. Auparavant, cette nécessité était tout juste évoquée dans certaines circulaires relatives à la lutte contre le sida ou à l'éducation à la sexualité, de portée bien moindre. Toutefois, cette avancée symbolique impose à l'institution scolaire la mise en œuvre d'actions contre les comportements discriminatoires subies par les jeunes en recherche de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

L'Inter-LGBT a donc soumis à l'étude du Ministère de l'Éducation nationale et à celui de l'Enseignement supérieur d'autres propositions, qui sont en partie engagées :

- la diffusion dans tous les collèges, lycées et universités d'une affiche renvoyant vers un dispositif d'écoute et de soutien aujourd'hui supporté par la Ligne Azur ;
- la diffusion à tous les enseignants d'une brochure déjà éditée par le passé par la Ligne Azur, mais jamais diffusée uniquement aux recteurs par le ministère : « Homophobie : savoir et réagir ».
- la rédaction et la diffusion d'un outil pédagogique à destination des enseignants, sur le modèle des expériences menées à l'étranger, notamment en Belgique ;
- la mise sur pied d'un module de formation dans les IUFM, et le soutien aux initiatives de la Halde en la matière ;
- la diffusion d'une brochure auprès des jeunes, sur la sensibilisation au respect de la diversité des orientations et identités sexuelles ;
- l'accompagnement et la prise en charge commune des actions du « Plan santé des jeunes » annoncé par le ministère de la Santé, et notamment la brochure sur le thème « Découvrir son homosexualité » et le guide pour mieux agir en milieu scolaire sur les comportements à risque dans le cadre de la campagne de prévention du suicide ;
- un encouragement à faciliter les interventions en milieu scolaire des associations.

L'affichage politique et la volonté forte du Ministère de l'Éducation nationale d'impliquer ses services dans la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle sont réels, les premiers pas ont été entrepris. Le chemin à parcourir est encore long pour que l'égalité réelle de l'école, à l'université soit réalisée. La question de la prise en compte de l'identité de genre est encore en friche.

### 3.6.2. Le lieu de travail, loin de l'égalité réelle

L'homophobie au travail reste parmi les cas les plus évoqués par SOS homophobie. L'enquête du cabinet RCF (Christophe Falcoz), commandée par la Halde, confirme le contexte et les témoignages selon lesquels l'homophobie au travail reste une réalité bien ancrée : les agressions et discriminations liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre sont bien ancrées dans le milieu professionnel. Malgré une législation pouvant répondre aux préoccupations des LGBT, la situation quotidienne ne s'améliore pas. Les entreprises et les administrations, voire encore les syndicats, agissent peu sur les quelques leviers dont ils ont la charge. La quasi-absence de programmes et de politiques publiques dans le milieu du travail en France creuse l'écart avec d'autres Etats européens qui ont pris en main cette problématique.

Au-delà de l'abus de pouvoir individuel, l'existence de facteurs liés à l'organisation de l'entreprise favorisent de tels comportements et renforcent chez le harceleur la perception de son impunité. Les directions ne sachant ou ne voulant pas réagir, elles ne sanctionnent pas les comportements homophobes, lesbophobes ou transphobes en interne, ce qui conforte les comportements discriminatoires qui peuvent ainsi s'exprimer en toute impunité.

En conséquence, l'invisibilité ou la discrétion quant à l'orientation sexuelle constitue un élément déterminant du vécu des LGBT. Christophe Falcoz explique la permanence du placard professionnel :

*« La tendance est clairement au non dévoilement, puisque 66 % des répondants disent n'avoir plutôt pas dévoilé leur orientation sexuelle durant leur parcours professionnel. Toujours parmi les 1413 personnes interrogées, 17 % n'en ont jamais parlé au travail. Bien sûr, se cacher peut-être un choix, mais aussi une stratégie pour éviter d'avoir à subir des injures, du harcèlement, des menaces ... 88 % d'entre eux disent avoir subi au moins une homophobie latente, explicite ou avoir été témoin d'homophobie ».*

*Un grand dilemme existe quant à l'homosexualité ; mon homologue professionnel lorsqu'il se présente, dit : « Bonjour, je suis X., responsable de... » Pourquoi devrais-je dire : « Bonjour, je suis Y., homo, séropo, responsable de... » ? Aussi n'ai-je jamais cherché à cacher mon homosexualité ; je regrette simplement d'avoir à réfléchir avant de dire « mon mec, mon mari, Pierre, Paul ou Jacques » pour dire « mon ami » afin de ne pas me mentir sans les obliger à entendre une vérité qu'ils (les autres) n'acceptent pas. Dernière précision, je n'ai aucun signe extérieur « hétéro – révélateur » d'une quelconque homosexualité. D'où une relative facilité à passer au travers des gouttes vitriolées de l'homophobie.  
Un homme de 41 ans, cadre dans le secteur privé*

*« Cette situation provient sans doute du manque de visibilité des actes violents ou discriminatoires envers les homosexuel-le-s dans le monde du travail. Si notre Rapport insiste sur l'importance de ce phénomène, si des enquêtes démontrent que ces actes sont commis chaque jour dans les entreprises et les administrations françaises, les cas qui parviennent aux directions des ressources humaines ou aux délégués syndicaux demeurent extrêmement rares. Pression du marché du travail en période de crise, poids du tabou, manque de confiance dans les voies de recours sont sans doute les raisons de cette rareté. En conséquence, bien des acteurs restent sur une position de déni de l'homophobie au travail. Et ainsi, les recommandations de la Halde aux entreprises tardent à se mettre en place. (...) La différence de traitement de ces deux aspects de l'homophobie nous conduit à nous interroger : faut-il des procès, des scandales, des suicides ou des crimes pour que la société finisse par prendre en compte une problématique, pour que les acteurs et institutions mettent en place une autre politique que celle de l'autruche ? »*

#### **Rapport sur l'homophobie 2009, Introduction Stéphanie Arc et Jacques Lizé**

*Emmanuel a été vu dans une petite ville de Loire-Atlantique avec son compagnon, sa période d'essai a été rompue, avec comme commentaire : « par rapport à ta vie privée et à la clientèle du magasin (dépôt – vente) ce n'est pas gérable ». Demandant des précisions, le responsable du dépôt vente lui précise : « tu es gay, c'est ton choix, tu l'affiches, je ne veux pas de ça dans mon magasin »*

**Rapport sur l'homophobie 2009, p.11**

### *3.6.3. Le couple homosexuel, des avancées mais encore loin des attentes*

L'Inter-LGBT est défavorable à la mise en place de mécanismes distinguant artificiellement les droits offerts par le PACS et par le mariage. Les obligations, en matière de solidarité et d'assistance, sont quasiment les mêmes dans les deux formes d'union, c'est la raison pour laquelle les droits doivent être les mêmes. Les obligations qui résultent de la nature propre du mariage, dont une des vocations est d'organiser la filiation (devoir de fidélité, entretien des beaux-parents, conditions de rupture), ne peuvent être utilisées comme prétexte pour maintenir une différence entre le PACS et le mariage quant aux droits sociaux.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, en application de la loi du 23 juin 2006 portant réforme des successions et libéralités, les partenaires liés par un PACS sont liés par un devoir d' « aide matérielle et une assistance réciproques », ce qui diffère peu du devoir de secours et d'assistance qui lie deux personnes mariées.

Pourtant, les dispositions actuelles du texte ne permettent pas le plein exercice de ce devoir au moment du décès d'un des partenaires. La solidarité qui fonde la relation entre deux personnes PACSées ne donne en particulier pas lieu à l'ouverture du droit à la pension de réversion pour le/la partenaire survivant-e. Même injustice concernant l'octroi de la pension de veuf-ve invalide, de rente viagère pour le/la partenaire survivante et de rente d'incapacité permanente reversée au/à la partenaire survivant-e.

Sur le PACS, les demandes de soutien auprès de l'Inter-LGBT sont nombreuses, elles l'invitent à porter incessamment ces revendications devant le gouvernement et les assemblées. Depuis plusieurs années, elle propose dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale différents amendements, ceux-ci ont été à chaque fois rejetés par la majorité au pouvoir.

#### ***C'est pourquoi l'Inter-LGBT souhaite :***

- Une réforme du PACS (signature en mairie, égalité en matière de droits sociaux) et la suppression des différences entre couples mariés et couples pacsés non justifiées par la définition des deux statuts (droits liés à la vie quotidienne du couple, droit au séjour, droits liés au décès du partenaire, reconnaissance d'un lien familial et filiation) ;***
- Une réforme du code civil pour ouvrir le mariage aux couples de même sexe.***

#### ***L'Inter-LGBT défend un alignement des droits à prestation sociale en cas de décès du/de la partenaire pacsé-e en matière :***

- d'accès à une pension de réversion ;***
- d'accès à une allocation de veuvage tant que le dispositif existe, jusqu'en 2011 ;***
- d'accès à la pension de veuf-ve invalide ;***
- d'accès à une rente viagère en cas de décès par accident du travail ;***
- de reversement de la rente d'incapacité permanente en cas de décès.***

### 3.6.4. La parentalité homosexuelle et transsexuelle aujourd'hui en France

On accuse souvent les associations LGBT de défendre des revendications communautaristes, et même de vouloir faire valoir un droit à l'enfant. Les propositions que l'Inter-LGBT formule depuis longtemps montrent que ces accusations sont une fois encore infondées.

D'une part, l'Inter-LGBT ne réclame aucun droit spécifique pour les couples de même sexe ou pour les familles homoparentales. Ses propositions répondent tout aussi bien aux besoins des familles homoparentales et hétéroparentales PCASées qu'à ceux des familles recomposées (statut du tiers). L'expérience du PACS l'a montré : des revendications issues du monde associatif LGBT profitent bien souvent à une très grande diversité de situations conjugales ou familiales, parce qu'elles ont avant tout une vocation universelle.

D'autre part, aucune des revendications de l'Inter-LGBT ne crée de droit à l'enfant. Toutes vérifient en premier lieu l'intérêt supérieur de l'enfant. Certains, opposés à la reconnaissance de l'homoparentalité, décident pour l'enfant que son intérêt serait d'être élevé exclusivement par un homme et une femme, si possible mariés, et font peu de cas des liens personnels et affectifs tissés avec d'autres adultes. L'Inter-LGBT, elle, ne connaît qu'une seule définition de l'intérêt de l'enfant, celle du juge aux affaires familiales, appuyée sur des décisions de la Cour de Cassation, qui a toujours refusé de lier cette notion au sexe des membres du couple.

Le travail de pression mené conjointement par l'Association des parents gays et lesbiens (APGL), l'Inter-LGBT et d'autres associations depuis plusieurs années, ainsi que l'évolution des mentalités et la comparaison avec la situation dans d'autres États, notamment européens, mèneront sans nul doute, un jour, à la reconnaissance par la loi du droit à l'adoption conjointe par les couples de même sexe et au respect des droits des familles homoparentales.

Ces dernières n'ont toutefois pas attendu que l'égalité des droits soit effective pour consolider dès à présent leur structure familiale. L'APGL a construit un réseau de parents de même sexe, de personnes homosexuelles ou transsexuelles désirant avoir et élever des enfants. Leurs expériences de vie permettent à chacune et chacun de mesurer le chemin à parcourir et les obstacles à affronter pour devenir parent.

Lieu de partage et d'échange de paroles, d'idées et de réflexions à propos du désir d'enfant et des expériences de parents, l'association milite pour une inscription dans la réalité sociale et juridique du vécu des familles homoparentales, et pour que cessent les discriminations à leur encontre. Mixte, elle regroupe des adhérent-e-s venant de l'ensemble du territoire à qui elle propose de nombreuses activités, et compte des milliers de sympathisants. Plus récemment, une autre association, Les Enfants d'Arc-en-Ciel, est venue rejoindre l'Inter-LGBT pour contribuer à défendre et faire reconnaître la famille constituée de parents de même sexe.

Comme pour le statut du tiers, à chaque fois, ouvrir la filiation au parent social — qui n'est donc pas le parent biologique — est tout aussi nécessaire que permettre un exercice partagé de l'autorité parentale, l'intérêt de l'enfant étant d'obtenir la plus grande sécurité dans les liens qui l'unissent à ses deux parents.

Pour un bon nombre de familles homoparentales, le parent social n'est pas un beau-parent mais un parent de fait : il/elle a souhaité fonder une famille, il/elle est à l'origine de l'arrivée de l'enfant par naissance ou par adoption au même titre que le parent légal, il/elle se considère comme parent et se comporte en parent dans tous les sens du terme. Une réforme des conditions de l'exercice de l'autorité parentale par le tiers, qui ne concerne pas la filiation, ne peut donc prétendre régler l'ensemble des questions posées par l'homoparentalité. Mais une telle réforme peut être utile pour proposer des cadres pratiques lorsque l'enfant est élevé par un couple de même sexe.

« Arnaud et Thomas sont ensemble depuis quinze ans : « Le soir où on s'est connus, on a parlé de la paternité et on s'est dit tous deux qu'on souhaitait avoir des enfants. » Stéphane ne voulait pas « vieillir comme un vieux schnock avec un caniche ». Il assume le caractère « égoïste » de son désir d'enfant mais l'étend à « n'importe quel père ou n'importe quelle mère ». Il a eu un bébé à 32 ans avec une lesbienne. Jean-Paul, issu d'un milieu ouvrier et aîné de cinq enfants, a, quant à lui, pensé à se marier car il ne « pouva[t] concevoir la vie sans enfant ». Marc, lui, a passé « toute [son] adolescence à faire [sa] généalogie, à traîner dans les placards, à regarder les photos, à constituer les albums et à discuter avec [ses] grands-mères et [ses] grandes-tantes », il éprouve un besoin de transmettre. »

Charlotte Rotman, journaliste

Libération, 26 janvier 2009

**Réformer la famille pour l'Inter-LGBT se traduit par la possibilité :**

- **d'ouvrir l'adoption aux couples de même sexe ;**
- **d'assurer la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre pour les personnes célibataires souhaitant adopter un enfant ;**
- **de faciliter les procédures de partage de l'autorité parentale (statut du tiers) ;**
- **d'ouvrir la possibilité d'adopter aux couples non mariés ;**
- **d'assurer l'égalité d'accès aux procédures de procréation médicalement assistée.**

**Concernant le statut du tiers, il s'agit notamment de :**

- **Créer un « mandat d'éducation » ponctuel au profit d'un tiers ;**
- **Instituer une convention de partage de l'exercice de l'autorité parentale ;**
- **Donner au juge qui confie l'enfant à un tiers la possibilité d'élargir l'éventail des actes que le tiers peut être amené à réaliser pour les besoins de l'enfant ;**
- **Améliorer les possibilités de prise en charge de l'enfant par un tiers en cas de décès d'un ou des parents ;**
- **Consacrer un droit de l'enfant à entretenir des relations personnelles avec le tiers qui a partagé sa vie quotidienne et avec lequel il a noué des liens affectifs étroits ;**
- **Assouplir la délégation volontaire d'autorité parentale à un tiers ;**
- **Simplifier la procédure de délégation d'autorité parentale dans les cas où elle est imposée par le juge.**

### 3.7. Questions internationales

La question du droit des homosexuelles et trans, à l'immigration et au séjour s'inscrit dans une démarche citoyenne d'égalité, qui passe nécessairement par la suppression des discriminations liées à l'identité de genre ou l'orientation sexuelle. L'Inter-LGBT soutient les personnes qui demandent l'asile en France afin de fuir les persécutions, étatiques ou privées, qu'elles subissent ou risquent de subir en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Au plan international, la France doit mobiliser ses moyens diplomatiques en faveur de la protection des personnes homosexuelles et transsexuelles partout dans le monde, en intervenant fermement auprès des pays dans lesquels l'homosexualité et la transsexualité sont pénalisées voire punies de peine de mort, et ouvrir plus systématiquement et plus généreusement ses frontières à l'asile pour les personnes menacées.

Regarder vers les pays où la situation des LGBT semble plus favorable a toujours été un moteur d'espoir pour faire évoluer sa propre situation. Qu'il s'agisse de dépénalisation, de lutte contre les discriminations ou de mise à égalité des droits, se comparer aux autres permet de mesurer le chemin parcouru, et ce qu'il reste encore à obtenir. Tout n'est pas acquis en France en matière d'égalité des droits, beaucoup reste à faire. Mais l'Inter-LGBT – avec l'Ardis, la commission LGBT d'Amnesty International France et Solidarité Internationale LGBT – n'en est pas moins sans relâche sensibilisée à la situation internationale des LGBT.

Régulièrement, elle attire l'attention des pouvoirs publics sur telle ou telle situation difficile (emprisonnement, torture, condamnation à mort). Inscrite dans l'action pour l'abolition universelle et en toutes circonstances de la répression des minorités sexuelles, elle demande que la France accueille et protège les personnes risquant d'être persécutées en raison de leur orientation sexuelle, réelle ou supposée, ou de leur identité de genre, et qu'elle abandonne la notion de « pays d'origine sûr ».

Membre de l'Illga, elle soutient aussi les marches des fiertés menacées dans le monde. L'Inter-LGBT lutte pour la reconnaissance et la défense des couples binationaux, et pour leur droit à la vie commune sur le territoire français, dans un contexte de dégradation du droit au séjour des étrangers et de restrictions graves des conditions du regroupement familial.

#### **Arabie : deux Saoudiens décapités pour avoir violé un homme**

Deux Saoudiens condamnés à mort pour le viol d'un homme ont été décapités au sabre vendredi à Ryad, a indiqué le ministère de l'Intérieur.

Les condamnés, Nasser al-Harby et Majid al-Sibeiy, sont entrés dans la chambre de l'homme, dont le nom n'a pas été cité, alors qu'il dormait, l'ont battu, attaché puis violé, a indiqué le ministère dans un communiqué. Ces décapitations portent à 100 le nombre d'exécutions annoncées cette année par les autorités saoudiennes. Un record a été atteint en 2007 avec 153 exécutions, contre 37 en 2006. Le viol, le meurtre, l'apostasie, le vol à main armée et le trafic de drogue font partie des crimes passibles de la peine capitale dans le royaume ultraconservateur qui applique strictement la charia, ou loi islamique. Le 14 octobre, l'organisation Amnesty International s'était élevée contre le fait que le gouvernement saoudien continuait "d'exécuter des gens, à un rythme moyen de plus de deux par semaine".

E-Ilico du 30/12/2008

#### **Irak : les organisations de défense des droits de l'Homme tentent d'établir le nombre d'exécutions de gays**

*Les organisations de défense des droits de l'Homme tentent d'établir de manière fiable le nombre de personnes tuées en raison de leur homosexualité en Irak ces dernières semaines après la diffusion d'informations émanant de différentes sources.*

La semaine dernière, six homosexuels ont été tués. Les corps criblés de balles de trois homosexuels irakiens, âgés de 16 et 18 ans, ont été retrouvés dans un terrain vague à la limite de Sadr City. Quelques jours plus tôt, deux

jeunes homosexuels avaient été laissés dans la rue, les bras et les jambes cassés. Amnesty International avait annoncé début mars que les autorités irakiennes prévoyaient d'exécuter 128 prisonniers. L'incertitude demeure sur le nombre d'homosexuels compris dans ce groupe. Certaines informations affirment que l'ensemble de ces prisonniers sont gays, mais d'autres sources minorent ces chiffres.

Le groupe de défense des droits LGBT en Irak Iraqi-LGBT, qui avait fait état de ces 128 exécutions la semaine passée, précise aujourd'hui avoir été mal compris et ne compter que 5 homosexuels seulement figurant dans cette série de 128. "Ces informations sont très difficiles à vérifier et très sensibles", déclare un responsable du groupe qui prétend détenir ses sources de deux policiers irakiens qui ont fait état de 20 détenus homosexuels toujours en vie.

Human Rights Watch essaie également de réunir des éléments sur ce dossier à travers ses réseaux.

Un responsable de l'organisation fait état d'un courrier transmis à UK Gay News d'un membre d'Iraqi-LGBT à Bagdad qui craint d'être exécuté prochainement et qui demandait de l'aide. Iraqi-LGBT qui a déjà recensé 285 exécutions de personnes LGBT l'an passé.

E-Ilico du 15/04/2009

***L'Inter-LGBT s'adresse aux autorités françaises qui confondent trop souvent lutte contre l'immigration irrégulière et respect du droit d'asile.***

***Pour ce faire, l'Inter-LGBT demande :***

- ***la plus grande vigilance à la France dans le traitement de ce type de dossiers où les preuves concrètes sont difficiles à fournir ;***
- ***la discrétion et confidentialité sur le motif réel de leur demande ;***
- ***le temps nécessaire aux personnes victimes de persécutions homophobes, lesbophobes ou transphobes de faire émerger leur récit ;***
- ***une meilleure formation des agents de l'OFPRA aux questions LGBT ;***
- ***que l'autorisation provisoire de séjour et l'allocation temporaire d'attente soit automatiquement délivrées aux demandeurs d'asile, quelle que soit la nature de la procédure (primo demandeur ou réexamen, réouverture, personne provenant d'un pays dit « sûr ») afin de tenir compte de la spécificité des dossiers et des difficultés pour apporter la preuve des persécutions.***

***Enfin, l'Inter-LGBT dénonce la notion de pays d'origine sûr et la procédure prioritaire d'examen qui y est associée. Dans la liste des quinze pays établie par l'OFPRA le 12 juin 2006, cinq pénalisent les relations homosexuelles entre adultes consentants.***

# ANNEXES

## **Annexe 1 – Présentation de l'Inter-LGBT**

L'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans, créée sous le nom de Lesbian & Gay Pride Ile-de-France en 1999, participe d'un mouvement qui, depuis 35 ans, pose sur la place publique les questions de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, par le biais de manifestations revendicatives.

*Son but :*

Lutter contre les discriminations fondées sur les mœurs, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, dans le cadre de la promotion des droits humains et des libertés fondamentales.

*Comment ?*

Elle organise la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans (LGBT), le Printemps des assocés et d'autres interventions publiques ; elle participe au dialogue politique et social ; elle soutient des projets interassociatifs et favorise à la fois la visibilité des associations LGBT et l'émergence d'une stratégie collective.

L'Inter-LGBT est dotée d'un Conseil d'orientation et d'un Conseil d'administration.

Son Conseil d'orientation, appelé aussi le Conseil de l'Inter-LGBT, lieu de débats et d'échanges, permet la mise en commun de moyens et participe à l'élaboration des stratégies collectives du mouvement LGBT français. Se réunissant une fois par mois, rassemblant une soixantaine d'associations il décide des orientations de l'Interassociative (revendications, événements associatifs, orientations liées à la Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans). Il s'est doté de trois commissions pour leur mise en œuvre : la commission interassociative, la commission marche et la commission politique.

**Ses responsables sont les suivant-e-s :**

*Porte-parole :* Philippe CASTEL

Secrétaires de la Commission Inter-Associative : Catherine MORIN-LE SECH et Maurice RIFFAIT

Secrétaires de la Commission Marche : Bertrand LECHENET et Thomas DOUSSEAU

Secrétaires de la Commission Politique : Philippe CASTEL et Vincent LOISEAU

Le Conseil d'Administration est l'instance exécutive : il coordonne les aspects pratiques, administratifs et financiers des différentes actions de l'association au cours de l'année, dont principalement la Marche des fiertés. Il accompagne donc le Conseil dans la réalisation de ses décisions. Il assume la responsabilité juridique de l'association.

Les membres du Conseil d'administration comprennent, outre les responsables de commissions cités ci-dessus, un bureau composé de la façon suivante :

*Président :* Jan VAN DEN BOSCH

Secrétaire : Jean-Claude RAFFY

Trésorier : Daniel MEYER

Trésorière adjointe : Catherine MORIN-LE SECH

## Annexe 2 – Les associations membres du Conseil de l'Inter-LGBT

AAB - Association des amis de Bonneuil	David et Jonathan
ADFE - Français du Monde	EnerGay
AGLH	Enfants d'Arc en Ciel
AIDES	FLAG !
ALGO	FSGL (Fédération Sportive Gaie et Lesbienne, ex CGPIF)
AMIHE	FSU
Angel 91	Gare !
APGL	HBO (Homos et Bis d'Orsay)
Aquahomo	Homobus
ARDHIS	Homosexualités Et Socialisme
ASMF	L'Autre Cercle
Begay	La LMDE
Beit Haverim	La Nef des Fiertés
Bicause	Les Mâles Fêteurs
CENTR'EGAUX	MAG - Jeunes Gais et lesbiennes
CGLBT Paris – Ile de France	Mobilisnoo
Collectif national du PCF	Paris Aquatique
Comin-G "Des couleurs pour le Minefi"	Paris Foot Gay
Commission LGBT Amnesty International Section française	Podium Paris
Commission nationale LGBT des Verts	PopinGays
CONTACT	RAINBHÔPITAL
Coordination InterPride France	Rando's Île-de-France
Coordination Lesbienne en France	SNEG
CQFD - Fierté lesbienne	Solidarité Internationale-LGBT
SOS Homophobie	

## **Annexe 3 – Les revendications de l'Inter-LGBT**

### *1. Lutter contre les discriminations*

- Enrichir le principe d'égalité dans l'article premier de la Constitution française, afin que ce principe s'applique notamment sans distinction d'orientation sexuelle, d'identité de genre ou d'état de santé ;
- Signer et ratifier le protocole 12 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur l'interdiction générale de la discrimination ;
- Faciliter les procédures de changement d'état civil pour les trans, opéré-e-s ou non ; inclure l'identité de genre parmi les motifs de discriminations combattues par la loi ;
- Lutter contre la discrimination des personnes vivant avec le VIH ; renforcer les dispositifs de lutte contre le VIH et les IST.

### *2. Combattre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie*

- Agir pour l'abolition universelle et en toutes circonstances de la répression des minorités sexuelles ;
- Accorder le droit d'asile aux personnes risquant d'être persécutées en raison de leur orientation sexuelle, réelle ou supposée, ou de leur identité de genre ;
- Lutter contre toutes les discriminations à l'École et dans le monde du travail, et éduquer au respect de la diversité des sexualités et des identités de genre.

### *3. Reconnaître la diversité des unions*

- Réformer le pacs (signature en mairie, égalité en matière de droits sociaux) et supprimer les différences entre couples mariés et couples pacsés non justifiées par la définition des deux statuts (droits liés à la vie quotidienne du couple, droit au séjour, droits liés au décès du partenaire, reconnaissance d'un lien familial) ;
- Réformer le code civil pour ouvrir le mariage et l'adoption aux couples de même sexe.

### *4. Réformer la famille*

- Assurer la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre pour les personnes célibataires et les couples souhaitant adopter un enfant ;
- Faciliter les procédures de partage de l'autorité parentale ;
- Ouvrir la possibilité d'adopter à tous les couples non mariés ;
- Assurer l'égalité d'accès aux procédures de procréation médicalement assistée.

## Annexe 4 – L'Inter-LGBT en actions

### 4.1. 1997 – 2008 : des mobilisations et des résultats

#### 4.1.1. Reconnaissance du couple, parentalité : les associations veulent tirer la société vers le haut

##### 4.1.1.1. De la création du pacs à sa réforme : le rôle déterminant des associations

Le Conseil de la LGP (ancêtre de l'Inter-LGBT) décide dès 1995 de faire du CUS (contrat d'union sociale) sa revendication prioritaire : il faut offrir à tous les couples, homos comme hétéros, une reconnaissance et une alternative au mariage.

En 1996, l'ensemble des partis de gauche intègre le CUS dans leurs programmes. Le PACS est le mot d'ordre principal de la marche de la LGP depuis 1995, et le sera jusqu'en 1999.

Les débats parlementaires sur le PACS démarrent en 1998. Il suscite un très fort rejet de l'opposition. En 1999, la loi est définitivement votée puis promulguée.

En 2003, le Premier ministre promet à l'Inter-LGBT une évaluation du pacs. En mai 2004, l'Inter-LGBT obtient du ministre de la Justice la mise en œuvre de cette évaluation. La même année, l'Inter-LGBT obtient du ministère des Finances une amélioration de la fiscalité du pacs.

En décembre 2004, le groupe de travail du ministère de la Justice rend ses conclusions, très proches des demandes de l'Inter-LGBT. Quelques premières mesures seront votées en mars 2006, puis en juillet 2007. L'Inter-LGBT demande qu'elles soient complétées et adoptées définitivement

##### 4.1.1.2. L'accès au mariage : l'Inter-LGBT arrache un débat institutionnel

L'ancêtre de l'Inter-LGBT, la Lesbian & Gay Pride, adoptait dès 1991 un livre blanc dans lequel figurait en tête des revendications « l'obtention de l'égalité sur les droits liés au mariage et au concubinage hétérosexuel ».

En mars 2002, à la veille des élections présidentielles, l'Inter-LGBT demande dans le programme de revendications adopté par les associations « une réforme du mariage ».

À l'issue du débat soulevé par le mariage célébré à Bègles, l'Inter-LGBT obtient du Premier ministre, le 24 juin 2004, l'annonce d'un débat public sur les questions de mariage et de famille.

En février 2005, une mission parlementaire « Famille et droits des enfants » est mise en place à l'Assemblée Nationale. Si les situations qu'elle décrit dans son rapport final sont très documentées, les conclusions sont plus que décevantes. Toutefois, la discussion institutionnelle a eu lieu, et les partis ne peuvent plus renvoyer leurs arbitrages à un débat qui ne se serait pas déroulé.

##### 4.1.1.3 L'accès à la parentalité

Le Livre Blanc 2000 publié par les associations développe les premières revendications collectives du mouvement LGBT français sur la parentalité. Ouverture de l'adoption, réforme de l'autorité parentale, débat sur la procréation médicalement assistée : ces premières bases permettent de lancer un difficile débat, et de donner quelques premiers résultats. Le 4 mars 2002, une loi sur l'autorité parentale est adoptée, et ouvre les possibilités de délégation d'autorité parentale à un tiers. Plusieurs couples de femmes élevant des enfants se verront reconnaître par la justice la possibilité de saisir cette loi pour reconnaître à la mère non-biologique le partage de l'autorité parentale. La cour de cassation, par une décision du 24 février 2006, a d'ailleurs finalement contredit définitivement le parquet qui s'opposait d'ailleurs à cette application extensive de la loi.

La question de la parentalité sera récurrente à partir de 2002, et figurera de plus en plus au cœur des revendications de l'Inter-LGBT. Les délégations de l'Inter-LGBT reçues par le gouvernement (ministre de la Justice, Premier ministre) comprennent systématiquement un-e représentant-e de l'APGL (Association des parents et futurs parents gays et lesbiens).

Face aux partis de l'opposition, l'Inter-LGBT s'est montrée intransigeante, jusqu'à refuser à certains de porter la banderole de la Marche en 2005, et a fini par vaincre les dernières réticences dans les partis de gauche : le Parti Communiste et le Parti Socialiste ont rejoint les Verts dans le club des organisations politiques en faveur de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe et de la reconnaissance de l'homoparentalité. A partir de la Marche de 2006, ces engagements entrent dans les programmes.

En 2007, le président de la République promet la création d'un statut pour le beau-parent, qui viendrait résoudre notamment nombre de problèmes quotidiens qui se pose pour les couples homoparentaux. La réforme, discutée avec l'Inter-LGBT, est attendue pour 2009.

#### *4.1.2. La lutte contre les discriminations : de nombreuses victoires pour l'Inter-LGBT*

##### *4.1.2.1. La lutte contre l'homophobie et le droit : un dossier bouclé*

En 1997, la Lesbian & Gay Pride, qui accueille l'Europride, salue avec l'ILGA-Europe l'adoption prochaine de l'article 13 du traité d'Amsterdam, qui définira pour les années à venir les politiques de lutte contre les discriminations dans l'Union européenne.

En 1999, la LGP obtient la possibilité pour les associations homosexuelles de se constituer partie civile auprès des victimes de violences homophobes (dans le cadre de la loi sur la présomption d'innocence).

En novembre 2001, une proposition de loi contre les discriminations est adoptée, reprenant, une partie des propositions de la LGP : alignement de la lutte contre l'homophobie sur celle contre le racisme dans le code du travail, le code du logement et, en matière d'emploi et de formation, dans le code pénal.

En juillet 2003, l'Inter-LGBT rencontre le Premier ministre et obtient l'annonce de la mise en œuvre d'un projet de loi sur les propos discriminatoires (injures, diffamations, provocations). Ce projet de loi est adopté en Conseil des ministres trois jours avant la Marche des fiertés lesbiennes, gaie, bi et trans. Il est finalement intégré dans un autre projet de loi, celui créant la Haute autorité contre les discriminations et pour l'égalité, après une opposition forte issue des rangs mêmes de la majorité. Plusieurs interventions publiques de l'Inter-LGBT auront été nécessaires pour que la majorité tienne sa promesse. Le texte est promulgué le 30 décembre 2004.

##### *4.1.2.2. Lutte contre les discriminations : l'Inter-LGBT mobilise le monde du travail et de l'éducation*

En avril 2003, l'Inter-LGBT réunit la totalité des syndicats représentatifs de salariés qui s'engagent tous à promouvoir la lutte contre les discriminations. Depuis, plusieurs d'entre eux ont engagé des actions de formation et de sensibilisation de leurs adhérents. En avril 2004, c'est le monde éducatif (syndicats d'enseignants, parents d'élèves, lycées, fédération d'éducation populaire, etc.) qui se retrouve sur une plateforme commune proposée par l'Inter-LGBT, contre les discriminations en milieu scolaire et pour la sensibilisation des élèves à la diversité des sexualités et au respect. En septembre 2004, ces organisations se constituent en Intersyndicale et organisent des interventions régulières dans le monde scolaire, et organisent avec succès le 16 mai 2007 un colloque contre l'homophobie et pour la diversité par l'éducation. En 2007, l'Inter-LGBT engage un dialogue inédit avec le ministère de l'Éducation nationale. Violences homophobes, formation des enseignants, lignes d'écoute : des résultats sont attendus pour la rentrée 2008.

En 2008, avec sa conférence du Printemps des associations, l'Inter-LGBT mettait l'accent sur les avancées concrètes du Ministre Xavier Darcos. La circulaire de rentrée, publiée le 4 avril 2008, mentionnait

explicitement l'homophobie. L'Inter-LGBT saluait cette portée symbolique. Pour autant, elle pointait certains manques :

- la rédaction et la diffusion d'un outil pédagogique à destination des enseignants, sur le modèle des expériences menées à l'étranger, notamment en Belgique ;
- la mise sur pied d'un module de formation dans les IUFM, et le soutien aux initiatives de la Halde en la matière ;
- la diffusion d'une brochure auprès des jeunes, sur la sensibilisation au respect de la diversité des orientations et identités sexuelles ;
- l'accompagnement et la prise en charge commune des actions du « Plan santé des jeunes » annoncé par le ministère de la Santé, et notamment la brochure sur le thème « Découvrir son homosexualité » et le guide pour mieux agir en milieu scolaire sur les comportements à risque dans le cadre de la campagne de prévention du suicide ;
- un encouragement à faciliter les interventions en milieu scolaire des associations.

Depuis, grâce à un travail conjoint entre la HALDE, le Ministère de l'Education nationale et les associations LGBT, les choses évoluent peu à peu et de façons plutôt positives. Les affiches promises pour l'enseignement scolaire, comme pour l'enseignement supérieur sont enfin distribuées. Il reste à convaincre le Ministère de l'Education nationale que les élèves des collèges, comme ceux de l'école primaire, doivent aussi être sensibilisés au refus de toutes les discriminations, et beaucoup reste encore à faire en matière de formation des personnels.

#### 4.1.2.3. Autres actions contre les discriminations

L'inter-LGBT est à l'initiative de la constitution d'un Réseau d'assistance aux victimes de discriminations, (RAVAD) en 2005, qui regroupe aujourd'hui de nombreuses associations, avocats et professionnels de santé. L'Inter-LGBT est membre de l'ILGA-Europe (International Lesbian & Gay Associations). L'Inter-LGBT intervient avec l'ARDHIS pour la défense du droit d'asile en faveur des personnes risquant d'être persécutées en raison de leur orientation sexuelle, réelle ou supposée, ou de leur identité de genre, et pour les droits des couples binationaux à vivre en France. L'Inter-LGBT s'est jointe à de nombreuses initiatives qui ont permis d'éviter un certain nombre d'expulsions. Elle a obtenu, avec le GISTI, l'annulation d'une circulaire visant à restreindre la signature de pacs à l'étranger.

#### 4.2. La Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans : la plus grande manifestation politique annuelle.

Depuis 1997, la Marche des fiertés lesbiennes, gaie, bi et trans détient le record de la participation pour une marche politique. Politique, parce que ses mots d'ordre ont toujours été un élément structurant du rapport de force entre le mouvement associatif et les pouvoirs publics.

Année	Mot d'ordre	Nombre de participants	Résultat politique
1997	« Gais et lesbiennes, pour une vraie citoyenneté européenne »	Police : 200 000 Organisateurs : 300 000	L'article 13 du traité d'Amsterdam définit l'objectif de la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle.
1998	« Nous nous aimons, nous voulons le pacs »	Police : 150 000 Organisateurs : 200 000	Le pacs est inscrit à l'ordre du jour du parlement.
1999	« Contre l'homophobie et pour le pacs »	Police : 500 000 Organisateurs : 500 000	Le pacs est définitivement voté.
2000	« L'homophobie est un fléau social »	Police : 500 000 Organisateurs : 500 000	Adoption d'une loi contre les discriminations, reconnaissant dans le code pénal, le code du travail et le code du logement la notion d'orientation sexuelle.
2001	« Hétéros, homos, tous ensemble contre les discriminations »	Police : 500 000 Organisateurs : 500 000	Plusieurs municipalités (Paris, Lyon, Le Mans, etc.) s'engagent pour reconnaître et aider le monde associatif LGBT.
2002	« Égalité ! »	Police : 500 000 Organisateurs : 500 000	Rien. Le gouvernement ignore les personnes LGBT.
2003	« Homophobie, lesbophobie, transphobie : agissons ! »	Police : 500 000 Organisateurs : 500 000	Des associations LGBT sont reçues pour la première fois par un premier ministre en exercice. Un projet de loi contre les propos discriminatoires est annoncé.
2004	« Assez d'hypocrisie, l'égalité maintenant ! »	Police : 500 000 Organisateurs : 700 000	Le projet de loi sur les propos homophobes et sexistes est adopté en Conseil des ministres. Il sera finalement intégré à un autre texte, et voté.
2005	« Couples et parentalité : l'égalité maintenant »	Police : 550 000 Organisateurs : 700 000	Des mesures pour améliorer le pacs sont annoncées, et seront votées en première lecture en mars 2006.
2006	« Pour l'égalité en 2007 »	Police : 650 000 Organisateurs : 800 000	La totalité des partis de gauche se positionne en faveur de l'égalité. Le PS intègre officiellement l'ouverture du mariage et de l'adoption dans son projet et dépose deux propositions de loi.
2007	« Égalité : ne transigeons pas ! »	Police : 600 000 Organisateurs : 700 000	Amélioration du pacs, statut du tiers (beau-parent), homophobie à l'école, personnes trans, persécutions des homosexuels dans le monde : l'exécutif dialogue avec l'Inter-LGBT. À suivre...
2008	« Pour une école sans aucune discrimination »	Police : 500 000 Organisateurs : 700 000	Défense des réalités de l'homophobie au sein des établissements scolaires : circulaire du 4 avril 2008 de rentrée du Ministère de l'Éducation nationale consacre un paragraphe à la lutte « contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie ».

L'interassociative lesbienne, gaie, bi et trans  
c/o Maison des Associations - 5, rue Perrée (boîte 8) - 75003 PARIS  
Tél./Fax: 0172 70 39 22 - <http://www.inter-lgbt.org> - [contact@inter-lgbt.org](mailto:contact@inter-lgbt.org)  
Membre de la Coordination InterPride France - Membre de l'ILGA  
Membre fondateur du RAVAD (Réseau d'assistance aux victimes d'agressions et de discriminations) [www.ravad.org](http://www.ravad.org)  
Organisatrice de la Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans